

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2022/187

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2)

**Cession de la parcelle DI n°556 située
rue du Bois au profit de M. et Mme
AIMEUR**

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902958-20221214-2022__187-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le six décembre deux mille vingt-deux.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO, Mme
BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme
SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme
LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BONDEL	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
Mme PATOUX	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à M. TIBERGHIE
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Constant DEVOS

Considérant la demande formulée par Monsieur et Madame AIMEUR, domiciliés à Hazebrouck, afin d'acquérir une emprise foncière communale d'une superficie d'environ 13 m² longeant leur propriété ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2022
Reçu en préfecture le 19/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 059-215902958-20221214-2022_187-DE

Considérant la précédente délibération du Conseil Municipal ayant constaté la désaffectation de prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle désormais référencée au cadastre section DI n°556, d'une superficie d'environ 13 m² ;

Considérant la nature d'espace vert de l'emprise convoitée, attenante à leur habitation et l'absence d'utilité pour la commune de la conserver ;

Considérant l'avis en date du 29 mars 2022 rendu par les services de l'Etat, fixant le prix de cession au prix de 10€ le mètre carré ;

Attendu que Maître Juliette FRANCHOIS-BODDAERT, notaire à Hazebrouck, sera en charge de la rédaction de l'acte de vente ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

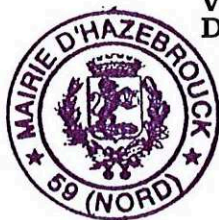
- d'autoriser la cession de la parcelle désormais référencée au cadastre section DI n°556 située rue du Bois, d'une superficie d'environ 13 m² au profit de Monsieur et Madame AIMEUR pour un montant de 10€ le mètre carré,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL.